



TEMPÊTE AUSTEN



VIGILANCE ORANGE VENT ET VIGILANCE JAUNE PLUIE-INONDATION ET VAGUES-SUBMERSION

Vent – Vigilance ORANGE

du jeudi 22 octobre 22h00
au vendredi 23 octobre 18h00

Pluie-inondation – Vigilance JAUNE

du jeudi 22 octobre 22h00
au vendredi 23 octobre 14h00

Vagues-submersion – Vigilance JAUNE

le vendredi 23 octobre
de 02h00 à 20h00

Une tempête qui s'approche de la Bretagne

La tempête « Austen » s'approche par les côtes finistériennes en fin d'après-midi, puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le Pas-de-Calais à partir de vendredi.



Vent : 90 à 110 km/h

dès le milieu de la nuit, puis jusqu'à
100 à 120 km/h dans les terres
et jusqu'à **130 à 140 km/h**
sur le Trégor et la côte d'Émeraude.



Houle importante et averses pluvieuses

avec un cumul pouvant atteindre localement
jusqu'à 50 mm en 1 heure à l'ouest du département,
et 20 mm en 1 heure à l'est.



Les prévisions météorologiques
sont susceptibles d'évoluer.



CONSEILS POUR LES PARTICULIERS



Se tenir informé et éviter
les déplacements.



Se tenir éloigné des arbres,
des cours d'eau et des sentiers littoraux.



Protéger sa maison et les biens exposés au vent.



Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets.



Ne pas intervenir sur les toits.



S'abriter dans un bâtiment en dur.



Installer les groupes électrogènes à l'extérieur
de la maison.



Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes
ou structures pour manifestations.



CONSEILS POUR LES COLLECTIVITÉS

- Informer les populations concernées.
- Protéger les biens exposés au vent.
- Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours.
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire.
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour manifestations.
- Proscrire les activités suivantes : promenade en forêt, pratique d'activités nautiques, promenade sur les sentiers littoraux et le long des cours d'eau.



En cas d'événement significatif

1. Appelez les secours
2. Activez votre Plan communal de sauvegarde si vous en disposez et appelez la préfecture



Conseils spécifiques au risque de vagues de submersion marine

- ✓ Se tenir informé et vérifier son kit d'urgence ;
- ✓ Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés ;
- ✓ Ne pas prendre la mer ;
- ✓ Ne pas pratiquer d'activité nautique ;
- ✓ S'éloigner des côtes et des estuaires.